



DATD/SPTRP

CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Diagnostic du réseau routier départemental

Présentation des résultats

Juin 2012



1 Les objectifs

- Aboutir à une procédure commune aux 5 ATD de relevé des dégradations des chaussées
- Réaliser un relevé initial en 2012 de l'ensemble du réseau routier départemental
- Puis réaliser un relevé périodique du tiers du réseau tous les ans avec intégration dans le SIG (Système d'Informations Géographiques)
- Intégrer les résultats dans la démarche globale de programmation de l'entretien par l'intermédiaire du groupe de travail « Programmation de conservation du domaine routier »



2 Les outils issus du groupe de travail

Un catalogue des dégradations de chaussée










⇒ Des dégradations réparties en 2 familles :

- dégradations structurelles
(code couleur : orange)
- dégradations superficielles
(code couleur : jaune)



2 Les outils : le catalogue des dégradations de chaussée

CATALOGUE DES DEGRADATIONS DE CHAUSSEE

DEGRADATIONS STRUCTURELLES	 Déformation (Orniérage bande de roulement)	 Déformation (Affaissement de rive)
	 Fissuration longitudinale (Faiencée)	
	DEGRADATIONS SUPERFICIELLES	
 Fissuration longitudinale (Non faiencée)	 Fissuration longitudinale (Joint dégradé)	
 Fissuration transversale	 Ressuage	
 Arrachement (Pelade/Plumage/Désenrobage)	 Arrachement (Nid de poule)	
Emplois partiels (Enduits Superficiels d'Usure)		

DATD/SPTRP Révision : A Date : 25/01/2012



2 Les outils issus du groupe de travail

Une notice explicative sur la méthode de relevé des dégradations de chaussée (1/2)

METHODE DE RELEVÉ ET DE RENSEIGNEMENT DES DEGRADATIONS DE CHAUSSEE

Quel linéaire prendre en compte lors du relevé ?

- Les relevés sont à réaliser sur les distances inter-PR (distances qui peuvent être différentes de 1000 mètres)

Quelles dégradations prendre en compte ?

- Les dégradations sont réparties entre dégradations structurelles et dégradations superficielles
- Le catalogue des dégradations de chaussée présente la répartition entre dégradations structurelles et superficielles
- Un même linéaire peut présenter des dégradations structurelles et des dégradations superficielles

Combien de voies prendre en compte ?

- Le décompte des dégradations est réalisé par voie
- Une chaussée faible largeur (sans marquage d'axe) sera parcourue en un seul passage
- Une chaussée bi-directionnelle sera parcourue en 2 passages (1 aller + 1 retour)
- Pour les chaussées 2+1 ou 2x2 voies, seules les voies lentes seront prises en compte (donc 2 passages)
- Quelle que soit la configuration, le relevé inclura au maximum 2 voies par route départementale
- Les giratoires ne font pas l'objet d'un traitement spécifique
- En traversée d'agglomération, le relevé portera uniquement sur la partie circulée, pas sur les zones de stationnement
- Une éventuelle dégradation de joint entre partie circulée et zone de stationnement ne sera pas prise en compte
- Les bandes cyclables sont incluses dans le relevé
- Le linéaire de dégradations structurelles sera au maximum égal à la distance inter-PR multipliée par le nombre de voies parcourues
- Le linéaire de dégradations superficielles sera au maximum égal à la distance inter-PR multipliée par le nombre de voies parcourues
- Exemple : chaussée bi-directionnelle de 1075 mètres de distance inter-PR
 - => le relevé pourra inclure un maximum de 2150 mètres de dégradations structurelles sur cette distance
 - => le relevé pourra inclure un maximum de 2150 mètres de dégradations superficielles sur cette distance

Comment comptabiliser les dégradations ?

- Le décompte des dégradations est réalisé par **mètre linéaire** sur la voie considérée (et non pas en surface de dégradations)
- A l'issue du relevé, cumuler les dégradations structurelles sur la (les) voie(s) de l'inter-PR
- Puis renseigner la colonne "Linéaire total de dégradation structurelle" du fichier de calcul pour chaque inter-PR
- Faire de même pour les dégradations superficielles
- Renseigner une valeur nulle si pas de dégradation



2 Les outils issus du groupe de travail

Une notice explicative sur la méthode de relevé des dégradations de chaussée (2/2)

Comment est calculée la notation ?

- Le linéaire de dégradations structurelles issu du relevé est rapporté en pourcentage de la distance inter-PR (en automatique)
- Le linéaire de dégradations superficielles issu du relevé est rapporté en pourcentage de la distance inter-PR (en automatique)
- La notation, calculée en automatique par le fichier Excel, dépend de ces pourcentages :

	Note dégradation structurelle
inter-PR présentant moins de 5% de dégradation structurelle	PAS DE DEGRADATION
inter-PR présentant de 5% à 25% de dégradation structurelle	DEGRADATION_STRUCTURELLE1
inter-PR présentant de 25% à 50% de dégradation structurelle	DEGRADATION_STRUCTURELLE2
inter-PR présentant plus de 50% de dégradation structurelle	DEGRADATION_STRUCTURELLE3

	Note dégradation superficielle
inter-PR présentant moins de 5% de dégradation superficielle	PAS DE DEGRADATION
inter-PR présentant de 5% à 25% de dégradation superficielle	DEGRADATION_SUPERFICIELLE1
inter-PR présentant de 25% à 50% de dégradation superficielle	DEGRADATION_SUPERFICIELLE2
inter-PR présentant plus de 50% de dégradation superficielle	DEGRADATION_SUPERFICIELLE3

Quelques cas particuliers...

- Fissuration transversale : indiquer une dégradation superficielle sur l'ensemble du linéaire concerné par la fissuration
- Emplois partiels (Enduits Superficiels ponctuels) : indiquer une dégradation superficielle sur le linéaire concerné
- Joint d'axe dégradé sur chaussée bi-directionnelle : décompter une seule fois la dégradation superficielle
- Tranchée transversale dégradée : décompter 5 m linéaire de dégradation structurelle ou superficielle (par voie) suivant l'état de la tranchée
- Nid de poule : décompter 1 mètre linéaire de dégradation superficielle



2 Les outils issus du groupe de travail

Une grille de calcul

- ⇒ A l'issue du relevé, les linéaires de dégradations structurelles et de dégradations superficielles ont été renseignés par les ATD dans une grille de calcul (en mètres)
- ⇒ La grille inclut tous les segments inter-PR à renseigner
- ⇒ Chaque segment inter-PR fait l'objet d'une notation calculée en automatique par le fichier :
 - « Pas de dégradation »
 - « Dégradation_structurelle1 » à « Dégradation_structurelle3 »
 - « Dégradation_superficielle1 » à « Dégradation_superficielle3 »
- ⇒ Exemple : un segment inter-PR sera noté « Dégradation_structurelle1 » si il présente des dégradations structurelles sur 5 à 25% de la distance inter-PR
- ⇒ Un segment inter-PR peut présenter les 2 types de dégradations : structurelle et superficielle
- ⇒ Le calcul de la notation prend en compte le nombre de voies parcourues et la distance inter-PR (qui peut être différente de 1000 mètres)



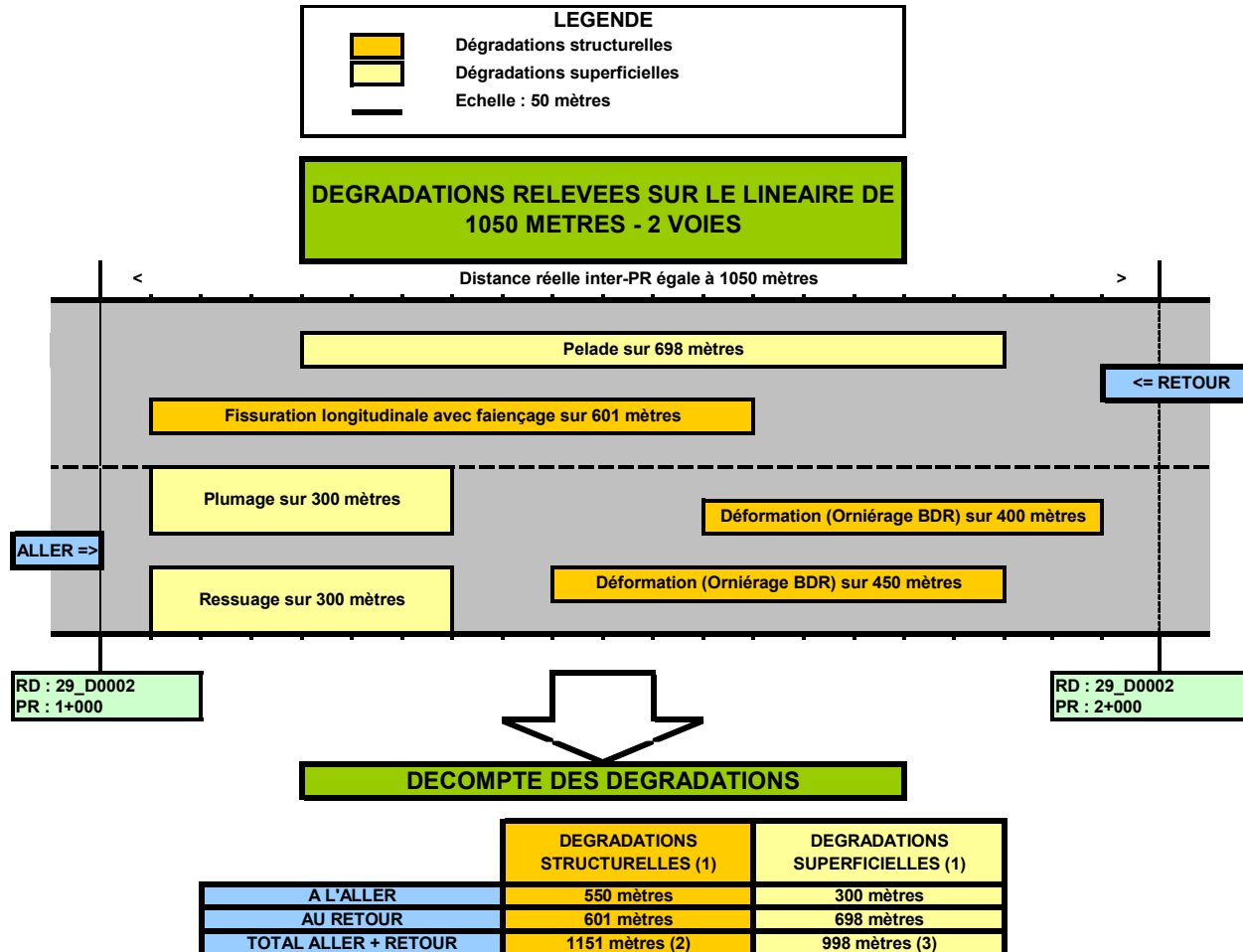
2 Les outils : la grille de calcul

RELEVÉ DE DÉGRADATIONS CHAUSSÉES - GRILLE DE CALCUL

Route	PR Début	Abscisse début	PR Fin	Abscisse fin	Distance inter-PR	COLONNES À RENSEIGNER SUITE AU RELEVÉ				RESULTAT (CALCUL AUTOMATIQUE)			
						DATE DU RELEVÉ	NOMBRE DE VOIES PARCOURUES (1 OU 2)	LINEAIRE TOTAL DE DÉGRADATION STRUCTURELLE	LINEAIRE TOTAL DE DÉGRADATION SUPERFICIELLE	% du linéaire présentant des dégradations structurelles	% du linéaire présentant des dégradations superficielles	NOTE DÉGRADATION STRUCTURELLE	NOTE DÉGRADATION SUPERFICIELLE
29 D0003	0	0	1	0	1035	01/02/2012	2	596	1555	29%	75%	DEGRADATION_STRUCTURELLE2	DEGRADATION_SUPERFICIELLE3
29 D0003	1	0	2	0	765	01/02/2012	2	29	321	2%	21%	PAS DE DÉGRADATION	DEGRADATION_SUPERFICIELLE1



2 Les outils : exemple de relevé et de calcul (1/2)



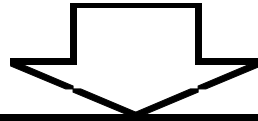
(1) : inclure les linéaires réels de dégradations relevées sur la distance inter-PR

(2) : le total "dégradations structurelles" sera au maximum égal à la distance inter-PR multipliée par 2 si chaussée bi-directionnelle

(3) : le total "dégradations superficielles" sera au maximum égal à la distance inter-PR multipliée par 2 si chaussée bi-directionnelle



2 Les outils : exemple de relevé et de calcul (2/2)



GRILLE DE CALCUL CORRESPONDANTE

								COLONNES A RENSEIGNER SUITE AU RELEVÉ					RESULTAT (CALCUL AUTOMATIQUE)			
Route	PR début	Abscisse début	PR fin	Abscisse fin	Cumul début	Cumul fin	Distance inter-PR	Date du relevé	Nombre de voies parcourues (1 ou 2)	LINEAIRE TOTAL DE DEGRADATION STRUCTURELLE	LINEAIRE TOTAL DE DEGRADATION SUPERFICIELLE	COMMENTAIRE	% du linéaire présentant des dégradations structurelles	% du linéaire présentant des dégradations superficielles	NOTE DEGRADATION STRUCTURELLE	NOTE DEGRADATION SUPERFICIELLE
29_D0002	1	0	2	0	0	1050	1050	25/01/2012	2	1151	998		54,81%	47,52%	DEGRADATION STRUCTURELLE 3	DEGRADATION SUPERFICIELLE 2



3 Exploitation des résultats

En 2012

- ⇒ Diffusion de la grille de calcul regroupant l'ensemble des segments inter-PR.
- ⇒ Renseignement de la grille de calcul par les ATD suite au relevé (base = fichier des RD fourni par SGER)
- ⇒ Retour au SPTRP pour exploitation dans base test SIG et élaboration des cartographies

A la mise en place du SIG (2^{ème} semestre 2012)

- ⇒ Chargement en automatique de la base définitive du SIG des notes
« Dégradation_structurale1 à 3 » « Dégradation_superficielle1 à 3 » par inter-PR

Puis tous les ans

- ⇒ Relevé du **tiers** du réseau avec mise à jour du SIG par les ATD

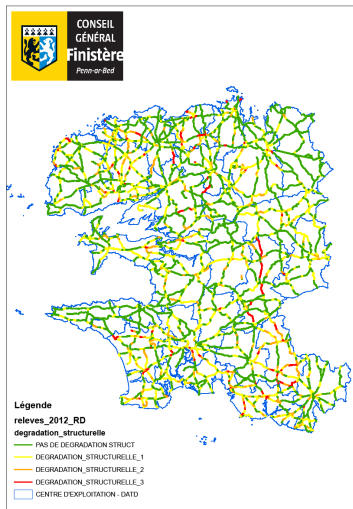
Dans l'intervalle, la mise à jour du SIG se fait en temps réel

- ⇒ Suite dégradations des chaussées dues à des événements exceptionnels (hiver rigoureux...)
- ⇒ Suite réalisation travaux d'entretien des chaussées faisant disparaître les dégradations notées précédemment (mise à jour du SIG à faire sous 1 mois après les travaux)

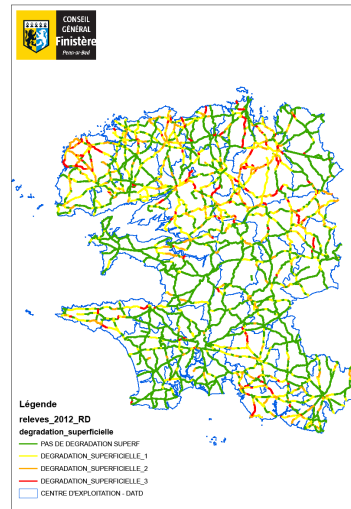


3 Exploitation des résultats

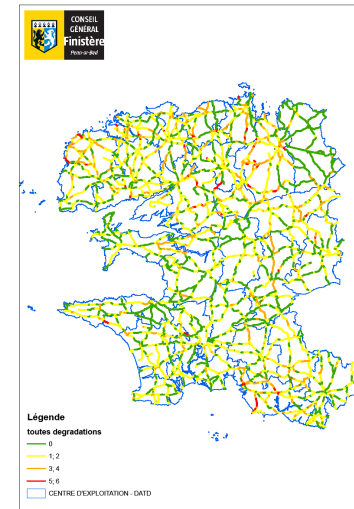
- Exploitation graphique : 3 cartographies éditées en 2012



Dégradations structurelles



Dégradations superficielles



Cumul dégradations